



## **Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de- Brébeuf**

### **L'énergie éolienne pour le développement de Chaudière-Appalaches**

### **Mémoire de la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches (CCRCA)**

### **Déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

Thetford Mines, le 30 septembre 2009

## **PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CCRCA)**

La Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches (CCRCA) regroupe dix-huit chambres de commerce locales dont celles de Lévis, Saint-Georges, Montmagny, Bellechasse, Beauceville, Disraeli, East Broughton, Nouvelle-Beauce, Saint-Côme-Linière, Saint-Éphrem, Saint-Frédéric, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Martin, Lotbinière, Sainte-Justine, Thetford Mines, Tring-Jonction et Est de la Beauce.

La mission de la Chambre régionale consiste à représenter les chambres de commerce locales auprès de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et des autres instances socio-économiques, politiques régionales et nationales.

De cette façon, la CCRCA permet à ses membres de travailler en synergie pour obtenir un impact régional plus important. C'est en somme une courroie de transmission pour les bons coups de chacune des chambres locales. Cela contribue à augmenter l'efficacité des représentations faites par le monde des affaires. Nous souhaitons contribuer ainsi plus activement au développement socio-économique de la grande région de Chaudière-Appalaches pour le mieux-être de tous ses citoyens.

## **1.0 INTRODUCTION**

1.1 Depuis deux ans environ, la CCRCA suit avec intérêt l'évolution du projet d'un parc éolien dans le secteur ouest de Chaudière-Appalaches. Nous sommes conscients que la production d'électricité par des éoliennes émet beaucoup moins de gaz carbonique dans l'atmosphère que les centrales thermiques au charbon ou au pétrole (voir tableau ci-joint).

1.2 Notre organisme a compris rapidement l'importance de ce projet pour la population, les travailleurs et les gens d'affaires de notre grande région. La réputation « d'entrepreneurs » et de « bâtisseurs » que nos gens se sont taillée au fil des ans n'est plus à démontrer.

1.3 La conjoncture difficile qu'ont traversée certains de nos manufacturiers et exportateurs les a forcés à se réinventer. Cette nouvelle occasion d'affaires pour nos industriels, commerçants et fournisseurs de toutes sortes représente une source d'espoir pour des jours meilleurs.

1.4 Nous disons donc bravo à 3Ci, un bâtisseur et gestionnaire de parcs éoliens du Québec, à nos entrepreneurs de la région de Thetford Mines, à ceux de Chaudière-Appalaches et de tout le Québec.

1.5 L'arrivée dans notre région d'un investissement de plus de 400 millions de dollars dans un projet de production d'énergie renouvelable à impact négligeable sur notre environnement est reçue de manière très positive par la communauté d'affaires de Thetford Mines et des municipalités environnantes de Chaudière-Appalaches.

1.6 Finalement, il est aussi à mentionner que les chambres de commerce faisant partie de la Chambre de commerce régionale représentent autant les industriels que les entreprises touristiques. Leurs membres proviennent autant d'un secteur que de l'autre. Le présent mémoire fait donc état de la position majoritaire de l'ensemble de ses membres.

## **2.0 RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE PARC ÉOLIEN À THETFORD MINES, SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF ET KINNEAR'S MILLS**

2.1 Le 24 août dernier, lors d'une réunion régulière à Saint-Agapit des administrateurs de la CCRCA, une résolution d'appui à ce projet a été adoptée à l'unanimité (voir texte en annexe « A »).

2.2 Compte tenu de l'expérience du promoteur dans l'aménagement et l'exploitation de parcs éoliens ailleurs au Québec et des efforts qu'il a investis dans les études d'impact environnemental, nous devons appuyer ce projet structurant et novateur pour notre région.

### 3.0 AVIS

3.1 Bien que nous ne soyons pas des experts en matière d'aménagement et de gestion de parcs éoliens, les arguments du promoteur avec études techniques et environnementales à l'appui nous ont convaincus du bien-fondé de son projet et du peu d'impacts sur l'environnement des sites visés : flore, faune, air, eau, sols, forêts, etc.

3.2 Le respect des distances minimales des éoliennes par rapport aux habitations, aux cours d'eau, etc. nous rassure quant aux impacts potentiels sur les résidents des localités visées. Les nombreux témoignages de citoyens qui ont pu observer des éoliennes en marche nous confirment que le bruit généré par de telles installations sera en deçà des normes généralement reconnues et très peu nuisible aux résidents les plus proches.

3.3 L'impact visuel de ces éoliennes géantes n'est pas négligeable compte tenu de leur taille. On peut affirmer cependant que leur conception esthétique ne défigurera pas le paysage de notre région. Elles seront plutôt le témoignage de notre engagement à contribuer, nous aussi, à la production d'énergie propre en conformité avec les principes du développement durable. Cependant, cet aspect ne devrait pas faire partie des considérations dont vous devez tenir compte : non seulement « la beauté » ou « l'esthétique » sont des concepts abstraits où l'on ne saurait faire primer une opinion sur une autre (*Des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter*, dit le proverbe), mais en plus ces préoccupations ne sont pas de nature environnementale, elles ne traitent pas de l'impact sur l'eau, l'air, le sol, la faune ou les végétaux, et devraient donc être complètement évacuées du débat.

3.4 En ce qui a trait aux impacts économiques, nous entrevoyons pour Chaudière-Appalaches des retombées des plus intéressantes lors de la construction du parc éolien et des aménagements au chapitre des emplois (plus de 250), des achats de fournitures (acier, béton, gravier), des achats de services (ingénierie, arpentage, restauration, hébergement). Lors de l'exploitation du parc éolien et de la vente d'électricité à Hydro-Québec, des redevances annuelles pour un total d'environ 20 millions de dollars sur 20 ans seront versées aux municipalités visées soit Kinnear's Mills, Thetford Mines et Saint-Jean-de-Brébeuf. Pour Kinnear's Mills seulement, ces redevances gonfleront de 100 % les entrées fiscales annuelles. À cela, il faut ajouter les redevances annuelles aux propriétaires fonciers, les taxes municipales, scolaires, impôts corporatifs et autres taxes.

#### **4.0 CONCLUSION**

Pour tous les avantages énumérés ci-dessus et le peu d'impacts négatifs sur nos citoyens et sur leur environnement, nous recommandons au BAPE et au gouvernement du Québec d'accepter le projet de parc éolien des moulins déposé par le promoteur 3Ci.

Pierre Larocche, président CCRCA  
Chambre de commerce de Thetford Mines  
[wilaro@sympatico.ca](mailto:wilaro@sympatico.ca)

Yvon Laflamme, vice-président CCRCA  
Chambre de commerce de la MRC de Bellechasse  
[mvlafila@globetrotter.net](mailto:mvlafila@globetrotter.net)

Pauline Côté, secrétaire-trésorière CCRCA  
Chambre de commerce de Saint-Côme-Linière  
[aetp@globetrotter.net](mailto:aetp@globetrotter.net)

**TABLEAU A**

<b>Émissions globales de la chaîne de production par kWh d'électricité</b>	
<b>Sources d'énergie</b>	<b>Facteur d'émissions (gCO<sup>2</sup>eq/kWh)</b>
Charbon	940-1340
Pétrole	690-890
Gaz (naturel et GNL)	650-770
Nucléaire	8-27
Solaire (photovoltaïque)	81-260
Éolienne	16-120
Hydroélectrique	4-18
Complexe La Grande	33 (environ)
Moyenne en milieu boréal (63 km <sup>2</sup> de réservoir par TWh)	15 (environ)
En milieu tropical (Brésil, Guyane française)	8-2100

Tiré de *Changements climatiques, Réagir pour l'avenir* de Claude Villeneuve et François Richard, préface de Francesco di Castri, Éditions MULTI MONDES, 2007, p. 331

**RÉSOLUTION**  
**(adoptée à l'unanimité le 24 août 2009)**  
**Objet : Appui au projet de parc éolien Des Moulins**

Attendu que :

1. L'électricité d'origine éolienne est propre, renouvelable et compétitive par rapport aux autres sources d'énergie;
2. Un projet de parc éolien de plus de 400 millions de dollars du promoteur 3Ci a été retenu par Hydro-Québec lors de l'appel d'offres de 2 000 mégawatts;
3. Ce projet de 78 éoliennes d'une capacité de 156 mégawatts serait installé dans les trois municipalités de Thetford Mines, Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnebar's Mills par la voie de leurs conseils municipaux qui sont favorables à l'implantation éolien sur leur territoire;
4. Les études d'impact environnemental du projet Des Moulins ont été réalisées par la firme SNC Lavalin et déposées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et diffusées sur le site Web du parc Des Moulins;
5. Le processus d'approbation suit son cours normal et que des audiences du BAPE auront lieu cet automne;
6. Plus de 250 emplois seront créés lors de la construction du parc éolien et 20 emplois spécialisés permanents par la suite;
7. Que des ententes de gré à gré ont été conclues avec les propriétaires fonciers et des redevances leur seront versées;
8. Que des redevances seront versées aux municipalités concernées;
9. Que des taxes de toutes natures et impôts seront versés aux divers paliers de gouvernement;

Il est proposé par, M. Jacques Girard, Chambre de commerce de Lotbinière,

Appuyé par, M. René Nadeau, Chambre de commerce de Saint-Georges,

Que la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches donne son appui à cet important projet de développement durable dans la MRC des Appalaches.

Résolution adoptée le 24 août 2009 à Saint-Agapit.

Pauline Côté, secrétaire-trésorière  
Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches (CCRCA)